

Information financière relative au premier trimestre 2020

Croissance robuste de l'EBITDAaL au T1 Dividende revu dans le contexte de la pandémie de COVID-19

- Croissance de +3,9 % de la base clients mobiles postpayés en glissement annuel, soit un ajout net de 9 000 contrats sur le trimestre
- Bond de +40,0 % de la base clients convergents en glissement annuel soit un ajout net de 21 000 clients sur le trimestre
- Pour le T1, le chiffre d'affaires¹ progresse de +1,9 %, et les services facturés au client¹ de +4,6 % en glissement annuel
- L'EBITDAaL¹ s'améliore de +7,6 % au T1 en glissement annuel

1. La base comparable englobe les résultats 2019 de BKM avant l'acquisition

Impact du COVID-19

- **Les mesures de confinement pèsent sur la dynamique commerciale et opérationnelle.** La fermeture temporaire des boutiques freine l'acquisition de nouveaux clients mobiles et convergents, ainsi que les ventes de terminaux. Toutefois, le taux de résiliation diminue. De plus, l'itinérance et le trafic SMS ainsi que les projets ICT connaissent une décrue, tandis que le trafic voix augmente.
- **L'incertitude reste élevée** sur les mesures contre le COVID-19 et sur leurs conséquences sur l'économie belge.
- **Pour 2020, Orange Belgium prévoit pour l'heure que la crise liée au COVID-19 aura un impact négatif modéré sur le chiffre d'affaires, et un effet plus limité sur l'EBITDAaL**, compte tenu de la faible incidence des revenus de la vente de terminaux, des SMS et de l'itinérance sur l'EBITDAaL, et des efforts de maîtrise des coûts. **Les eCapex devraient diminuer légèrement**, les mesures de confinement imposant certaines limitations.
- Orange Belgium envisage de revoir ses objectifs financiers pour 2020 à l'issue du T2, une fois que la visibilité sur les effets de la crise liée au COVID-19 se sera améliorée.
- Compte tenu du contexte actuel de forte incertitude, **le Conseil d'administration recommande à l'AGO de ne pas porter le dividende 2019 à 0,60 € par action comme prévu initialement, mais de le maintenir à 0,50 € par action.**

Belgique : éléments opérationnels marquants du T1 2020

- **Le dynamisme des ventes nettes de contrats convergents confirme l'attrait de l'offre Love Duo/Trio.** Orange Belgium enregistre 21 000 nouveaux abonnés (+8,1 % en glissement annuel) pour atteindre 280 000 clients Love (+40 % sur un an). Love Duo représente encore un tiers des ajouts bruts. La base clients mobiles convergents représente 17,4 % des clients mobiles postpayés, en progression de 470 pb par rapport au T1 2019. Du fait des délais d'installation, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le chiffre d'affaires du T1 se matérialisera principalement au T2.
- **La base clients mobiles postpayés est en augmentation malgré l'environnement concurrentiel et l'impact de la pandémie de COVID-19.** La base clients mobiles postpayés s'accroît de 9 000 contrats à 2,6 millions d'abonnés (+3,9 % en glissement annuel). Le lancement du nouveau portefeuille GO mobile en mars, qui introduit la première offre mobile familiale en Belgique, subit l'impact des mesures de confinement mises en place face à la pandémie de COVID-19.
- **L'ARPO convergent B2C diminue légèrement de 1,9 % sur un an à 75,9 €** sous l'effet de l'accroissement de la clientèle de base Love Duo, commercialisée à un prix plus bas, qui représente déjà 14 % des abonnés Love.
- **L'ARPO mobile postpayé recule légèrement de 2,5 % en glissement annuel à 20,3 €**, sous l'effet de la baisse du revenu hors forfait due à la réglementation applicable aux appels intra-UE pour les appels internationaux, ainsi qu'à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les SMS et l'itinérance, en partie compensé par la migration vers les modèles tarifaires plus élevés.

Orange Belgium : principales données opérationnelles

	T1 2019	T1 2020	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2.490	2.588	3,9%
Ajouts nets (en milliers)	21	9	-58,3%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	20,8	20,3	-2,5%
Base clients convergents (en milliers)	200	280	40,0%
Ajouts nets (en milliers)	20	21	8,1%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	77,4	75,9	-1,9%
Clients mobiles convergents en % de la base clients abonnements mobiles	12,7%	17,4%	470 bp

Éléments financiers marquants du T1 2020

- **Le chiffre d'affaires connaît une progression de 1,9 % en glissement annuel¹ à 333,9 millions d'euros**, porté principalement par la hausse du chiffre d'affaires provenant des services facturés aux clients (+4,6 % sur un an¹), et soutenu par l'accroissement du chiffre d'affaires des services convergents (+35,8 % en glissement annuel), qui compense la baisse des revenus des services aux opérateurs (-2,1 % par rapport au T1 2019). Les revenus des services aux opérateurs diminuent, ce qui est dû principalement à la baisse des revenus liés aux SMS entrants (-4,8 millions d'euros), sans impact sur l'EBITDAaL, une évolution qui se trouve en partie contrebalancée par l'amélioration du chiffre d'affaires MVNO.
- **L'EBITDAaL croît de 7,6 % en glissement annuel¹ à 62,2 millions d'euros**, grâce principalement à l'amélioration enregistrée par les services facturés au client, par l'activité câble et à la maîtrise des coûts liée à notre plan de transformation Bold Inside. L'activité câble enregistre un EBITDAaL positif de 2,5 millions d'euros sur le trimestre contre une perte de 1,1 million d'euros au T1 2019, mais les flux de trésorerie restent négatifs à -6,3 millions d'euros (contre -13,4 millions d'euros au T1 2019).

Groupe Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques T1 2019	à base comparable ¹ T1 2019	T1 2020	Variation à base comparable	Variation en données historiques
Chiffre d'affaires consolidé	318,2	327,7	333,9	1,9%	4,9%
<i>Services facturés aux clients</i>	205,7	214,9	224,8	4,6%	9,3%
EBITDAaL	58,0	57,8	62,2	7,6%	7,1%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	18,2%	17,6%	18,6%	100 bp	38 bp
eCAPEX	-36,9	-36,9	-35,1	-4,8%	-4,8%
Cash-flow opérationnel	21,1	20,9	27,0	29,6%	27,9%
Endettement financier net	252,1		229,0		-9,2%

1. La base comparable englobe les résultats 2019 de BKM avant l'acquisition

2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex

Michaël Trabbia, Directeur général d'Orange Belgium, commente :

Nous avons tous été profondément affectés par la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte de crise mondiale, notre priorité absolue a été d'assurer la protection de nos salariés, de nos clients, de nos fournisseurs et de nos sous-traitants et nous avons veillé à respecter pleinement les décisions et les recommandations des autorités compétentes. Par ailleurs, à l'heure où la connectivité est plus que jamais essentielle pour le grand public, les entreprises, les hôpitaux et les pouvoirs publics belges, nous nous sommes attachés avant tout à assurer la continuité du service. Enfin, nous estimons avoir un rôle sociétal important à remplir pour soutenir le pays en ces temps difficiles. De fait, nous avons pris l'initiative de diffuser le message « Restez chez vous », soutenu nos clients en mettant à leur disposition une plate-forme dédiée et des données supplémentaires, et aidé les pouvoirs publics à assurer le suivi de la mobilité via des données anonymisées. Nous avons également fourni un soutien concret et significatif aux hôpitaux et aux maisons de retraite, à travers la fourniture de masques et de solutions de cyber-sécurité et de communication. Orange Belgium et les membres de son Comité directeur, à titre personnel, ont effectué un don conjoint pour financer une unité de soins intermédiaires accueillant des patients COVID-19.

Le 9 mars, nous avons remanié notre portefeuille mobile avec le lancement de GO, qui introduit des forfaits mobiles offrant des réductions familiales exclusives, confirmant une nouvelle fois notre positionnement de Bold Challenger. Nos offres convergentes Love Duo et Trio continuent d'attirer de nombreux nouveaux clients.

Toutefois, les mesures de confinement ont pesé sur nos ventes, la fermeture temporaire de boutiques n'étant pas entièrement contrebalancée par l'augmentation des ventes enregistrée par les autres canaux, principalement le numérique et les ventes par téléphone. Nous nous préparons pour la réouverture des boutiques dès que possible, avec l'ensemble des équipements de protection et des mesures sanitaires nécessaires.

En avril, le régulateur a présenté à la Commission européenne un projet de décision sur les tarifs de gros d'accès au câble. Par rapport à sa dernière version, ce projet comporte notamment un changement majeur dans la méthodologie de recouvrement des coûts qui serait extrêmement préjudiciable au consommateur. Ce changement majeur dans les dernières étapes du processus conduirait à sur-compenser de façon très significative les coûts réels des câblo-opérateurs. Par ailleurs, les hypothèses formulées conduisent à une augmentation excessive et injustifiée du prix de gros qui pourrait à terme atteindre jusqu'à 25 %. Ce projet de décision conduirait donc nécessairement à des hausses de prix significatives année après année sur le marché belge du haut débit, alors que celui-ci est déjà l'un des plus onéreux d'Europe. Dans l'intérêt du consommateur belge, nous appelons la Commission européenne et les régulateurs à améliorer sensiblement ce projet de décision, en l'ajustant à la réalité des coûts et en évitant toute sur-compensation.

Arnaud Castille, CFO, ajoute :

Les mesures prises face à la pandémie pèseront sur la performance financière de la société. Au cours du premier trimestre de cette année, la crise porte sur une période d'environ deux semaines, et il serait donc prématuré de prédire son impact sur le restant de l'année. Toutefois, il est possible d'envisager un impact sur le chiffre d'affaires, causé par une diminution des ajouts bruts dans le mobile et dans la convergence, en partie compensée par une réduction du taux de résiliation. La baisse des ventes de terminaux aura une incidence sur le chiffre d'affaires, mais l'on pourrait également assister à un rebond après la crise. Nous sommes donc parvenus à ajuster nos coûts, lesquels ont également été diminués par le biais d'une réduction du coût d'acquisition des clients. Pour l'année pleine, l'impact négatif sur l'EBITDAaL devrait par conséquent être limité. Nous réévaluerons l'impact de la crise causée par le COVID-19 et la révision éventuelle de nos objectifs après le deuxième trimestre. De plus, Orange Belgium peut se prévaloir d'un bilan solide, avec un levier de 0,8.

Le lancement de notre nouveau portefeuille mobile se traduira non seulement par une plus grande simplicité pour nos clients, mais il permettra également de rationaliser nos processus afin de réduire les coûts de gestion de ces portefeuilles.

Grâce à la poursuite des efforts de maîtrise des coûts menés dans le cadre de notre programme Bold Inside, nos coûts restent stables par rapport à l'année dernière dans un contexte de croissance du chiffre d'affaires.

La confirmation par l'autorité de la concurrence qu'aucune autre mesure provisoire n'était requise pour l'exécution de l'accord sur le partage de réseau d'accès mobile avec Proximus nous a permis de transférer des salariés vers M'Wingz, la coentreprise nouvellement créée, et d'engager la mise en œuvre de notre accord.

Table des matières

1.	Principaux éléments marquants	4
1.1	Éléments marquants sur le plan opérationnel	4
1.2	Éléments marquants sur le plan réglementaire	5
2.	Commentaires relatifs à la situation financière	6
2.1	Comptes consolidés du groupe Orange Belgium	6
2.2	État consolidé du résultat global	6
2.3	Liquidité et ressources en capital	7
2.4	Activités d'Orange Belgium, par secteur d'activité	8
2.4.1.	Orange Belgium	8
2.4.2.	Orange Communications Luxembourg	10
3.	Risques financiers et gestion du risque	10
4.	Litiges	10
5.	Événements postérieurs à la clôture du premier trimestre 2020	12
6.	Perspectives	12
7.	Calendrier financier 2020	12
8.	Conférence téléphonique	12
9.	Actions	12
10.	États financiers consolidés	13
11.	Glossaire	16
	A propos d'Orange Belgium	18

1. Principaux éléments marquants

1.1 Eléments marquants sur le plan opérationnel

■ Impact du COVID-19

Orange Belgium est pleinement mobilisé pour assurer la continuité de service des réseaux et pour accompagner ses clients. Cette continuité de service joue un rôle capital dans la gestion de la crise liée au COVID-19. Le réseau a été capable d'absorber l'augmentation du trafic sans problème majeur pour la clientèle. Les équipes techniques surveillent en permanence le réseau et le renforcent au besoin pour garantir à tout moment la fiabilité des communications. Par ailleurs, Orange Belgium a offert gratuitement à ses abonnés postpayés, particuliers et entreprises, un volume de 5 GB de données mobiles pour s'assurer qu'ils restaient connectés à tout moment et en tout lieu.

La société a également lancé une vaste campagne de sensibilisation sur l'importance de respecter les consignes de confinement et de distanciation sociale émises par les autorités afin de ralentir la propagation du coronavirus. En tant qu'opérateur responsable, Orange Belgium a la ferme intention de jouer son rôle dans la lutte contre le coronavirus. Raison pour laquelle l'entreprise a lancé la campagne StayHome afin de soutenir les mesures de confinement. Depuis le 23 mars, l'entreprise a ainsi modifié la façon dont apparaît le nom du réseau sur le téléphone de ses clients, le faisant passer de « Orange B » à « Stay Home Orange B ». L'entreprise est un membre actif de la Data Alliance contre le Coronavirus, un partenariat avec plusieurs opérateurs télécom et spécialistes de l'analyse de données, mené par le gouvernement et qui se focalise sur l'utilisation de données anonymisées afin de suivre au plus près la propagation du virus et guider les autorités dans leurs décisions stratégiques. Orange Belgium va plus loin dans sa contribution à la sécurité de la société belge, par le biais d'un soutien concret aux hôpitaux, tenant compte de leurs principaux besoins dans le contexte actuel.

Les mesures contre le COVID-19 ont également une incidence sur la performance financière et opérationnelle de la société. La fermeture des boutiques a pesé sur les ajouts bruts des offres mobiles et convergentes, ainsi que sur les ventes de terminaux (cette dernière activité étant faiblement génératrice de marge). De fait, la société a affecté des capacités supplémentaires à la télévente et aux contacts en ligne en vue de compenser en partie cette diminution et pour répondre à l'accroissement de la demande sur ces canaux. La diminution des ajouts bruts sur le marché a également fait diminuer le taux de résiliation et les coûts commerciaux (ceux-ci étant en grande partie des coûts variables). Les restrictions très strictes imposées aux voyages nationaux et internationaux ont entraîné un accroissement du trafic de voix et de données et une diminution du trafic d'itinérance. Dans une perspectives à 12 mois, une réduction globale de l'eCapex est envisageable selon la durée des mesures de confinement. Toutefois, l'impact de cette crise se fera davantage ressentir sur le chiffre d'affaires que sur l'EBITDAaL, tandis que l'eCapex pourrait légèrement diminuer.

■ Orange Belgium lance un nouveau portefeuille mobile : GO, la première offre mobile pour les familles en Belgique

Le 9 mars, Orange Belgium a annoncé une nouvelle augmentation des volumes de données mobiles dans ses offres mobiles afin de soutenir davantage l'évolution des usages des consommateurs. Le résultat est un portefeuille mobile remanié, baptisé GO. Ce portefeuille GO simplifié comprend pas plus de 4 abonnements mobiles à un prix compétitif et offre des volumes accrus de données mobiles. Orange GO est intéressant pour les familles, avec des réductions familiales innovantes, sans avoir à partager un forfait de données collectif.

■ Orange Belgium optimise ses offres B2B

Le 16 février, Orange Belgium lance un portefeuille Shape remanié, caractérisé par une augmentation importante de la limite de data. Afin de répondre au besoin croissant de data mobile des clients B2B, le portefeuille Shape remanié en offre davantage pour le même prix. Par ailleurs, toutes ces modifications seront appliquées gratuitement et automatiquement, sans aucune intervention du client. Chaque abonnement Shape comprend, de surcroît, une couche gratuite de cybersécurité et des solutions de gestion de flotte.

■ Pas de Brexit pour les clients d'Orange Belgium

Orange Belgium confirme en effet que ses clients pourront continuer à utiliser le roaming comme à la maison au Royaume-Uni sans frais supplémentaires, même après le 31/12/2020, et ce, grâce aux accords spécifiques que l'opérateur a conclus avec chaque partenaire de roaming au Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord) rejoint ainsi d'autres pays et territoires non européens qui figurent sur la liste Roam Like at Home d'Orange Belgium.

■ Orange Belgium est le premier opérateur à lancer l'eSIM sur le marché belge

Orange Belgium prendra en charge la SIM intégrée, l'eSIM, la nouvelle technologie destinée à remplacer les cartes SIM traditionnelles en plastique, ouvrant ainsi la porte à de toutes nouvelles expériences client. L'eSIM est une petite puce directement intégrée dans l'appareil. Une fois activée, elle fonctionne comme une carte SIM classique.

■ Orange Belgium élu pour la 9ème fois TOP EMPLOYER

Orange Belgium a été élu "TOP EMPLOYER" par le Top Employers Institute pour la 9ème fois. Une belle reconnaissance des nombreux efforts déployés par Orange Belgium en vue d'offrir un environnement de travail digital et humain à plus de 1 400 collaborateurs.

- Orange Belgium booste la connectivité à l'intérieur des habitations avec le réseau intelligent Mesh WiFi**
 Orange Belgium lance Mesh WiFi afin de garantir une connectivité sans faille à ses clients LOVE. Cette technologie intelligente et innovante tient compte des nouvelles normes de construction et renforce la connectivité à l'intérieur des bâtiments.
- Les mesures provisoires imposées par l'Autorité belge de la Concurrence concernant l'accord sur le partage de réseau d'accès mobile ont pris fin.**
 Proximus et Orange Belgium ont repris les travaux préparatoires relatifs à l'accord sur le partage de réseau d'accès mobile. Début janvier, l'Autorité belge de la Concurrence, dans la procédure lancée par Telenet, a donné au régulateur des télécoms 2 mois supplémentaires pour examiner plus en détails l'accord de partage. La période durant laquelle s'appliquaient ces mesures provisoires a pris fin le 16 mars 2020. Le 1er avril, les salariés concernés de Proximus et d'Orange Belgium ont été transférés vers leur coentreprise, baptisée MWingz.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

- Révision des décisions d'analyse des marchés de la télévision et du haut débit**
 Par sa décision du 4 septembre 2019, la Cour d'appel a rejeté les appels introduits par les câblo-opérateurs contre les décisions d'analyse des marchés de juin 2018. Les câblo-opérateurs peuvent encore faire appel de cette décision auprès de la Cour de cassation.

Les principales améliorations au service et aux conditions opérationnelles proposées par les décisions d'analyse des marchés de 2018 (l'approche d'« installateur unique » et la possibilité de proposer une connexion haut débit fixe sans services de télévision) ont été mises en œuvre en juillet / août 2019.

Cette décision stipule également qu'à terme, des « tarifs équitables » (coût + marge raisonnable) seront définis. Une consultation publique sur le projet de décision sur les tarifs a été organisée entre le 5 juillet et le 6 septembre 2019.

Début avril, le régulateur belge a présenté son projet de décision à la Commission européenne, La Commission dispose d'un mois pour présenter ses commentaires au régulateur, qui pourra alors publier sa décision finale. Orange Belgium a fait connaître ses inquiétudes sur ce projet de décision qui conduirait à surestimer la base de coûts de certains câblo-opérateurs, et compromet l'évolution vers un marché plus concurrentiel. Une décision finale sur les tarifs est attendue au deuxième trimestre 2020, d'après le projet de plan opérationnel 2020 de l'IBPT.
- Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes**
 Les arrêtés royaux relatifs à l'attribution des fréquences de 700, 1400 et 3400-3800 MHz ainsi que le renouvellement ou la réattribution des fréquences de 900, 1800 et 2100 MHz n'ont pas été finalisés par le gouvernement précédent.

L'IBPT a lancé fin 2019 une consultation portant sur différentes questions ayant trait aux fréquences, notamment la possibilité pour l'IBPT de prolonger les licences pour les bandes de fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz au-delà de mars 2021, date de la fin des licences actuellement prévue, la proposition d'augmenter le prix de réserve pour la bande de fréquences 3,6 GHz, et les conditions pour les réseaux 5G privés utilisant la fréquence 3,8 - 4,2 GHz.

Pour l'heure, il semble peu probable qu'une vente aux enchères soit organisée pour l'un de ces spectres avant 2021. Le 31 janvier 2020, l'IBPT a annoncé le lancement d'une procédure exceptionnelle et d'un appel à candidatures pour l'attribution de licences temporaires dans la bande de fréquences 3,6-3,8 GHz. Le 24 mars 2020, l'IBPT a lancé une consultation pour l'attribution de droits d'utilisation provisoires pour cette bande de fréquences. Les cinq candidats retenus pour ces licences 5G provisoires sont Orange Belgium, Proximus, Telenet, Cegeka et Entropia. Chaque opérateur se verrait attribuer 40 MHz. Ces licences resteraient valables jusqu'à l'entrée en vigueur des droits d'utilisation pour les fréquences mises aux enchères. Orange Belgium considère que les attributions de fréquences devraient être subordonnées à la visibilité sur les objectifs à long terme des opérateurs, ainsi qu'à des obligations de déploiement, de manière à garantir que les opérateurs investissent effectivement dans les réseaux et qu'ils utilisent les fréquences de manière efficace et effective.

Le 20 février 2020, l'IBPT a lancé un appel à candidatures pour la dernière licence de 2 x 15 MHz dans la bande de fréquence 2,6 GHz qui n'avait pas été attribuée au cours du processus d'attribution de 2012. Citymesh s'est portée candidate au rachat de cette licence.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	en données	à base	T1 2020	Variation	Variation
	historiques	comparable		à base	en données
	T1 2019	T1 2019		comparable	historiques
Chiffre d'affaires	318,2	327,7	333,9	1,9%	4,9%
Belgique	305,5	315,0	321,9	2,2%	5,4%
Luxembourg	16,2		16,6		2,4%
Élimination intra-groupe	-3,5		-4,6		34,6%
EBITDAaL	58,0	57,8	62,2	7,6%	7,1%
Belgique	56,4	56,1	59,4	5,8%	5,3%
Luxembourg	1,6		2,8		70,2%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>18,2%</i>	<i>17,6%</i>	<i>18,6%</i>	<i>100 bp</i>	<i>38 bp</i>

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé croît de 1,9 % à 333,9 millions d'euros. Les services facturés au client connaissent une progression de 4,6 % sur une base comparable à 224,8 millions d'euros, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires dans les services mobiles. Les revenus des services aux opérateurs reculent de 2,1 %, une baisse qui est attribuable principalement à la chute du trafic de SMS.

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	en données	à base	T1 2020	Variation	Variation
	historiques	comparable		à base	en données
	T1 2019	T1 2019		comparable	historiques
<i>Convergence</i>	<i>38,1</i>	<i>38,1</i>	<i>51,7</i>	<i>35,8%</i>	<i>35,8%</i>
<i>Mobile seul</i>	<i>154,4</i>	<i>154,4</i>	<i>148,4</i>	<i>-3,9%</i>	<i>-3,9%</i>
<i>Fixe seul</i>	<i>12,2</i>	<i>12,8</i>	<i>14,3</i>	<i>11,5%</i>	<i>17,6%</i>
<i>Services informatiques & Intégration</i>	<i>1,0</i>	<i>9,6</i>	<i>10,4</i>	<i>8,9%</i>	<i>896,2%</i>
Services facturés aux clients	205,7	214,9	224,8	4,6%	9,3%
Vente d'équipement	31,4	31,4	32,7	4,4%	4,4%
Services aux opérateurs	66,8	66,8	65,4	-2,1%	-2,1%
Autres revenus	14,4	14,7	11,0	-25,4%	-23,7%
Chiffre d'affaires	318,2	327,7	333,9	1,9%	4,9%

Résultat des activités d'exploitation avant amortissement et autres charges d'exploitation

L'EBITDAaL s'inscrit en hausse de 7,6 % sur une base comparable à 62,2 millions d'euros. Cette amélioration résulte principalement de l'EBITDAaL positif de l'activité câble (2,5 millions d'euros contre une perte de 1,1 million d'euros), de la contribution du chiffre d'affaires MVNO (4,1 millions d'euros), et de la maîtrise des coûts (Bold Inside).

en millions d'euros	T1 2019	T1 2020
Résultat opérationnel	-7,4	2,5
<i>Plus:</i>		
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	60,8	58,5
Autres frais de restructuration	4,6	1,8
Impact BKM		-0,7
EBITDAaL	58,0	62,2
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>18,2%</i>	<i>18,6%</i>

Le montant total des charges opérationnelles s'élève à 271,7 millions d'euros au T1 2020 (+0,6 %) contre 270,0 millions d'euros un an plus tôt sur une base comparable. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des différentes charges.

Charges opérationnelles

en millions d'euros	en données	à base	T1 2020	Variation	Variation
	historiques	comparable		à base	en données
	T1 2019	T1 2019		comparable	historiques
Coûts directs	-145,3	-149,7	-141,0	-5,8%	-2,9%
Charges de personnel	-36,9	-41,8	-39,3	-6,0%	6,7%
Coûts indirects avec les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés	-78,0	-78,4	-91,3	16,4%	17,1%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	<i>-10,9</i>	<i>-10,9</i>	<i>-12,8</i>		
	-260,2	-270,0	-271,7	0,6%	4,4%

- Les **coûts directs** diminuent de 5,8 % à 141,0 millions d'euros. Cette évolution est due principalement à une baisse importante des coûts d'interconnexion de SMS, et à l'internalisation des commissions.
- Les **charges de personnel** diminuent de 6,0 % sur une base comparable à 39,3 millions d'euros grâce à l'impact positif de l'optimisation des fonctions, en partie contrebalancé par les mesures d'internalisation des partenaires et d'indexation.
- Les **coûts indirects** augmentent de 16,4 % à 91,3 millions d'euros, ce qui résulte principalement de l'inclusion de la redevance de marque (4,1 millions d'euros, qui n'était pas comptabilisée au premier trimestre 2019) et de l'effet saisonnier des dépenses publicitaires.

Les charges de restructuration s'élèvent à 1,8 million d'euros pour le trimestre.

Éléments non récurrents

en millions d'euros	T1 2019	T1 2020	Variation
Frais de restructuration	-4,6	-1,8	-60,2%
	-4,6	-1,8	-60,2%

Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements diminue de 60,8 millions d'euros à 58,5 millions d'euros.

Résultat financier

Les charges financières nettes (y compris les intérêts sur passifs liés aux actifs financés pour un montant de 0,7 million d'euros) se sont élevées à 1,5 million d'euros.

Impôts

Le groupe publie une charge d'impôt de 0,5 million d'euros au T1 2020 contre un crédit d'impôt de 0,1 million d'euros au T1 2019 résultant d'une perte avant impôt.

Résultat net

Orange Belgium enregistre un résultat net de 0,6 million d'euros au cours du trimestre contre une perte nette de -8,3 millions d'euros un an plus tôt.

2.3 Liquidité et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex.

Le **cash flow opérationnel** augmente, passant de 21,1 millions d'euros au T1 2019 à 27,0 millions d'euros, porté par l'amélioration de l'EBITDAaL et la diminution des eCapex.

Cash flow opérationnel

en millions d'euros	T1 2019	T1 2020
EBITDAaL	58,0	62,2
eCAPEX	-36,9	-35,1
Cash-flow opérationnel	21,1	27,0

Le **cash-flow organique** s'élève à 6,3 millions d'euros au T1 2020.

Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	T1 2019	T1 2020
Flux net de trésorerie généré par l'activité	83,8	65,4
eCapex	-36,9	-35,1
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-23,5	-11,8
Remboursements des dettes locatives	-10,9	-12,2
Cash-flow organique	12,5	6,3

L'endettement net à la fin du trimestre s'établit à 229,0 millions d'euros, contre 234,3 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL, reste stable à 0,8 x.

Endettement net en millions d'euros	31.12.2019	31.03.2020
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-1,9	-0,6
Quasi-disponibilités	-18,3	-25,7
	-20,2	-26,4
Passif financiers		
Dette long-terme intra-groupe	245,0	236,0
Dette court-terme intra-groupe	9,4	19,2
Dette court-terme	-1,8	-1,2
Dérivés (net)	1,8	1,4
	254,4	255,3
Dette nette	234,3	229,0
Dette nette/EBITDAaL présenté	0,8	0,8

2.4 Activités d'Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Analyse opérationnelle

Services convergents

La base clients convergents d'Orange Belgium continue de s'accroître au T1 2020. Au cours du trimestre, l'offre Love a attiré 21 000 nouveaux abonnés pour atteindre 280 000 clients Love. Les clients B2C représentent près de 90 % de la base clients convergents. Les abonnés Love Duo représentent 14 % de la base clients.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services convergents (en milliers, sauf indication contraire)

	T1 2019	T1 2020	Variation		T1 2019	T1 2020
Base clients convergents				Ajouts nets		
Base clients convergents B2C	180	250	39,2%	Base clients convergents B2C	18	19
Base clients convergents B2B	20	29	47,4%	Base clients convergents B2B	2	2
	200	280	40,0%		20	21
ARPO (par mois, en €)						
ARPO convergence B2C	77,4	75,9	-1,9%			

Orange Belgium compte 33 000 nouveaux clients B2C mobiles convergents, portant la base clients à 385 000 abonnés. L'ARPO convergent B2C atteint 75,9 € au T1 2020. Sur le segment B2B mobile convergent, la base clients augmente pour atteindre 65 000 abonnés.

Services mobiles

Orange Belgium maintient une dynamique commerciale exceptionnelle sur le trimestre.

Avec un ajout net de 9 000 abonnés, la base clients postpayés s'accroît de 3,9 % à 2,6 millions d'abonnés, tandis que la base clients prépayés diminue de 8,9 %.

L'ARPO mobile postpayé s'inscrit en baisse de 2,5 % à 20,3 € au premier trimestre 2020. La progression des revenus de services d'accès contrebalance en partie le recul des revenus hors forfait. L'ARPO prépayé enregistre une amélioration de 2,0 % à 6,7 € au premier trimestre 2020.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T1 2019	T1 2020	Variation		T1 2019	T1 2020
Clients mobiles				Ajouts nets		
Convergent B2C	272	385	41,4%	Convergent B2C	29	33
Convergent B2B	44	65	47,9%	Convergent B2B	5	7
Mobiles uniquement	2.173	2.137	-1,7%	Mobile uniquement	-12	-31
Forfait	2.490	2.588	3,9%	Forfait	21	9
Prépayés	561	511	-8,9%	Prépayés	-6	-21
M2M	1.161	1.430	23,1%	M2M	48	50
	4.213	4.529	7,5%		63	37
Clients MVNO	10	322		Clients MVNO	-2	-1
ARPO mobile (par mois, en €)						
Mobile mixte	18,0	17,7	-1,3%			
Forfaits	20,8	20,3	-2,5%			
Prépayés	6,6	6,7	2,0%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires en Belgique ressort en hausse de 2,2 % sur une base comparable à 321,9 millions d'euros, les services convergents étant le moteur principal de cette progression.

Durant le T1 2020, les services facturés au client enregistrent une nouvelle progression de 5,2 % à 214,3 millions d'euros, portés par la croissance vigoureuse des services convergents. De fait, le chiffre d'affaires des services convergents reste orienté à la hausse au premier trimestre avec une progression de 35,8 % en glissement annuel. Cette croissance résulte de l'accueil très favorable des clients à l'offre Love d'Orange Belgium, qui se traduit à la fois par une augmentation de la base de clients disposant du haut débit par câble et de la télévision numérique et par une hausse du nombre de clients mobiles convergents.

Les ventes d'équipements restent stables à environ 29 millions d'euros au T1 2020.

Le chiffre d'affaires facturé aux opérateurs recule de 2,0 % à 63,9 millions d'euros, la baisse des revenus liés aux SMS n'étant pas entièrement compensée par la hausse du chiffre d'affaires MVNO (Medialaan).

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données	à base	T1 2020	à base	en données
	historiques	comparable		comparable	
	T1 2019	T1 2019		Variation	Variation
Convergence	38,1	38,1	51,7	35,8%	35,8%
Mobile seul	145,5	145,5	140,1	-3,7%	-3,7%
Fixe seul	9,9	10,5	12,1	14,9%	22,7%
Services informatiques & Intégration	1,0	9,6	10,4	8,9%	896,2%
Services facturés aux clients	194,5	203,7	214,3	5,2%	10,2%
Vente d'équipements	29,0	29,0	28,9	-0,1%	-0,1%
Vente en gros	65,2	65,2	63,9	-2,0%	-2,0%
Autres revenus	16,8	17,1	14,8	-13,9%	-12,1%
Chiffre d'affaires	305,5	315,0	321,9	2,2%	5,4%
EBITDAaL	56,4	56,1	59,4	5,8%	5,3%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>18,5%</i>	<i>17,8%</i>	<i>18,4%</i>	63 bp	-2 bp

L'EBITDAaL s'accroît de 5,8 % sous l'effet de l'amélioration du chiffre d'affaires des services facturés au client, de l'inclusion du chiffre d'affaires MVNO (Medialaan) et des efforts de maîtrise des coûts, entre autres dans l'activité câble (qui enregistre un EBITDAaL positif à hauteur de 2,5 millions d'euros contre une perte de 1,1 million d'euros au T1 2019).

2.4.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

Orange Luxembourg enregistre de bons résultats commerciaux au T1, notamment grâce aux terminaux, aux accessoires et à l'offre BeUnlimited, malgré les efforts de communication des autres acteurs du marché. Par ailleurs, les opérateurs continuent à offrir des rabais importants sur les forfaits haut débit.

Orange Communications Luxembourg a porté sa base d'abonnés mobiles à 199 000 contrats.

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles

	T1 2019	T1 2020	Variation		T1 2019	T1 2020
Clients mobiles (hors MVNO)				Ajouts nets		
Forfait	111	115	2,9%	Forfait	2	0
Prépayés	13	14	5,5%	Prépayés	1	1
M2M	70	71	1,3%	M2M	-1	-1
	194	199	2,5%		2	0
Clients MVNO	3	3	6,3%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires augmente de 2,4 % à 16,6 millions d'euros. Les services facturés aux clients reculent de 6,4 % à 10,5 millions d'euros. Les services mobiles s'inscrivent en baisse de -7,0 %, tandis que les ventes d'équipement augmentent de 57,5 % à 3,8 millions d'euros.

L'EBITDAaL s'améliore de 70,2 % à 2,8 millions d'euros grâce à la hausse du chiffre d'affaires et à la stabilité des charges opérationnelles.

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques T1 2019	à base comparable T1 2019	T1 2020	à base comparable Variation	en données historiques Variation
Mobile seul	8,9		8,3		-7,0%
Fixe seul	2,3		2,2		-4,1%
Services facturés aux clients	11,2		10,5		-6,4%
Vente d'équipements	2,4		3,8		57,5%
Services aux opérateurs	2,4		2,3		-5,5%
Autres revenus	0,2		0,1		-71,6%
Chiffre d'affaires	16,2		16,6		2,4%
EBITDAaL	1,6		2,8		70,2%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>10,1%</i>		<i>16,8%</i>		<i>668 bp</i>

3. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2019 (p.78-79 et p.120-121).

4. Litiges

Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Des discussions sont actuellement en cours avec le gouvernement wallon pour la période à venir, concernant la possibilité de réaliser des investissements en contrepartie d'une réduction des taxes, selon des modalités similaires à celles de la période 2016-2019. Ces discussions n'ont pas encore abouti.

Régulation du haut-débit et du câble

Mi 2011, les régulateurs télécom et média ont décidé d'imposer des obligations d'accès et de revente aux câblo-opérateurs, en particulier la revente de la télévision analogique, l'accès à la plateforme de télévision digitale et la revente de la large bande en combinaison avec la télévision. Les câblo-opérateurs ont fait appel de ces décisions devant la Cour d'appel de Bruxelles (maintenant la Cour des marchés), requête qui a été rejetée. En décembre 2015, Telenet et Coditel/AIESH ont lancé une procédure en cassation contre ces arrêts: l'appel de Coditel/AIESH a été rejeté en avril 2017. Le 26 avril 2018 la Cour de Cassation a rejeté le recours de Telenet et confirmé définitivement la décision de 2011.

Le 29 juin 2018 les régulateurs télécom et média (CRC) ont adopté de nouvelles décisions sur les marchés du haut débit et de la radiodiffusion qui maintiennent les obligations d'accès sur les opérateurs historiques des réseaux fixes, parmi lesquels les câblo-opérateurs, Telenet, Nethys et Brutélé. Les décisions entraînent des obligations additionnelles à celles imposées dans la décision de 2011 et prévoient une réduction des tarifs de gros applicables. Telenet a attaqué les commentaires de la Commission européenne sur le projet de décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Les câblo-opérateurs ont aussi attaqué les décisions d'analyse de marché devant la Cour des marchés de Bruxelles. Orange Belgium intervient dans la procédure nationale pour soutenir les décisions de la CRC. Le 3 octobre 2018 la Cour des marchés a rendu un arrêt intermédiaire décidant de suspendre les procédures nationales jusqu'au jugement du Tribunal de l'Union européenne tout en réservant sa décision sur le maintien ou la suspension des décisions pendant la période intermédiaire. Quelques semaines plus tard, Telenet a retiré son appel au niveau européen. Le 30 janvier 2019 la Cour des marchés a rejeté les demandes de Telenet, Nethys et Brutélé de suspendre les décisions pendant la période intermédiaire. L'appel sur les mérites a également été rejeté par la Cour des marchés le 4 septembre 2019.

Il n'est pas exclu qu'un des câblo-opérateurs introduise un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour des marchés devant la Cour de cassation.

Accès au réseau câble de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câble dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Le tribunal a annoncé une audience intermédiaire en avril ou mai. Si le dossier est prêt pour que le tribunal peut procéder, une audience sera fixé en Q3 2020.

Accès au réseau câble de Telenet – chaîne propre

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câbles, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables. Début 2018, Orange Belgium a lancé une procédure judiciaire contre Telenet pour violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers. Le 30 mai 2018 le Tribunal de commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium.

Orange Belgium a fait appel de ce jugement. Le 11 avril 2019 la Cour d'appel a jugé Telenet en violation de ses obligations réglementaires et coupable d'avoir abusé de sa position dominante. La Cour a ordonné Telenet de fournir des conditions raisonnables dans un délai d'un mois au risque de se voir appliquer une astreinte de 2500€ par jour de retard. Telenet a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel. Orange Belgium réclame 250.000€ (montant total d'astreinte) à Telenet pour ne pas s'être conformé à la décision de la Cour d'appel. Cette demande est contestée par Telenet devant le juge des saisies. Les plaidoiries étaient prévues le 9 avril 2020 mais reportées en raison de mesures liées au COVID-19.

Accès au réseau câble de Telenet – profil propre

Dans la régulation de l'accès aux réseaux câbles les opérateurs alternatifs ont le droit de commercialiser des profils internet qui ne sont pas commercialisés par les câblo-opérateurs régulés, à savoir des profils internet avec des vitesses upload/download et/ou volumes différents des vitesses et/ou volumes offerts par le câblo-opérateur à ses propres clients de détail. Malgré plusieurs requêtes faites par Orange Belgium à Telenet depuis 2015, Telenet a refusé d'octroyer pareil profil propre jusqu'en mai 2018. Considérant le dommage subi par Orange Belgium lié à ces refus, Orange Belgium a déposé une plainte formelle contre Telenet devant le régulateur en février 2018. Le 22 octobre 2018 le régulateur a publié sa décision et a constaté que Telenet avait violé son obligation réglementaire de fournir un profil propre à Orange Belgium. Orange Belgium a également mis Telenet en demeure en janvier 2019 lui demandant le dédommagement des dommages encourus. Face au refus de Telenet de payer les dommages et intérêts, Orange Belgium a introduit une action en réparation devant le Tribunal des entreprises. Les plaidoiries ont eu lieu le 17 janvier 2020. Le 14 février 2020, le Tribunal des entreprises a déclaré Telenet en violation de ses obligations réglementaires et a accordé une partie des dommages-intérêts réclamés. Orange Belgium a décidé de faire appel du jugement, qui sera déposé en Q2 2020.

Lycamobile

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18.000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18.000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

Euphony Benelux S.A. (en faillite)

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été citée par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange de conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

Tarifs de terminaison d'appel fixe (FTR) – 3Starsnet

Le 20 novembre 2018, l'IBPT a adopté une nouvelle décision concernant les FTR. 3Starsnet a tenté d'obtenir la nullité de cette décision devant la Cour des marchés mais ce recours a été rejeté. 3Starsnet a réclaté la nullité des décisions de la Cour des marchés devant la Cour de cassation. Orange Belgium intervient dans cette procédure pour soutenir la position de l'IBPT. Orange Belgium a déposé des mémoires en cassation le 25 février 2020.

5. Événements postérieurs à la clôture du premier trimestre 2020

Pandémie de COVID-19

En plus des faits énoncés dans la section « Eléments marquants sur le plan opérationnel » de ce document, le gouvernement a décidé de prolonger la période de confinement jusqu'au 3 mai 2020.

6. Perspectives

Compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur sa performance, Orange Belgium envisagera de revoir ses objectifs financiers pour 2020 à l'issue du deuxième trimestre. Rappelons que les objectifs financiers pour 2020 présentés en février tablaient sur une progression faible à un chiffre du chiffre d'affaires, un EBITDAaL compris entre 310 millions d'euros et 330 millions d'euros et des eCapex stables par rapport à 2019.

7. Calendrier financier 2020

06 mai	Assemblée générale des actionnaires
03 juil	Début de la période de blackout
24 juil	Résultats financiers du T2 2020 (7h00 CET) - Communiqué de presse
24 juil	Résultats financiers du T2 2020 (14h00 CET) - Conférence téléphonique
02 oct	Début de la période de blackout
23 oct	Résultats financiers du T3 2020 (7h00 CET) - Communiqué de presse
23 oct	Résultats financiers du T3 2020 (14:00 CET) - Conférence téléphonique

Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications

8. Conférence téléphonique

Date :	23 avril 2020
Heure :	10h00 (CET), 9h00 (UK), 04h00 (US/NY)
Conférence téléphonique :	Code pin 72762610#

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

9. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T1 2019	T1 2020
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	17,7	18,2
Volume quotidien moyen	66.232	90.698
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	1,2	1,7
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	60,01
Actions propres (en milliers)	10,9	81,0
Cours de clôture (en euros)	19,2	16,0
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1.152,3	962,6

10. États financiers consolidés

État consolidé du résultat global

en millions d'euros	31.03.2019	31.03.2020
Services facturés aux clients	205,7	224,8
Convergence	38,1	51,7
Mobile seul	154,4	148,4
Fixe seul	12,2	14,3
Services informatiques & Intégration	1,0	10,4
Vente d'équipement	31,4	32,7
Vente en gros	66,8	65,4
Autres revenus	14,4	11,0
Chiffre d'affaires consolidé	318,2	333,9
Achats de matériel	-46,7	-45,7
Autres coûts directs	-97,7	-94,4
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-0,9	-0,9
Coûts directs	-145,3	-141,0
Charges de personnel	-36,9	-39,3
Dépenses commerciales	-9,9	-12,0
Autres dépenses IT et réseau	-23,6	-26,5
Frais immobiliers	-4,2	-3,6
Frais généraux	-12,4	-15,9
Autres produits indirects	11,0	4,5
Autres coûts indirects	-27,9	-25,1
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-10,9	-12,1
Coûts indirects	-78,0	-90,6
Autres frais de restructuration*	-4,6	-1,8
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-60,8	-58,5
Résultat opérationnel (EBIT)	-7,4	2,5
Résultat financier	-1,1	-1,5
Charges financières	-1,1	-1,5
Résultat courant avant impôts (PBT)	-8,5	1,1
Impôts	0,1	-0,5
Résultat net consolidé**	-8,3	0,6

* Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats, de licenciement et des coûts d'acquisition.

** Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

État consolidé de la situation financière

en millions d'euros	31.12.2019	31.03.2020
ACTIF		
Ecarts d'acquisition	118,7	118,7
Autres immobilisations incorporelles	258,6	251,2
Immobilisations corporelles	747,6	731,6
Droits d'utilisation des actifs loués	297,3	286,4
Titres mis en équivalence	5,3	5,3
Actifs financiers non courants	3,1	3,1
Autres actifs non courants	0,6	0,6
Actifs d'impôts différés	2,6	2,6
Total actifs non-courants	1.433,8	1.399,6
Stocks	32,0	25,7
Créances clients	224,8	212,1
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	64,8	62,6
Actifs financiers courants	0,4	0,4
Dérivés actifs courants	0,5	0,3
Autres actifs courants	5,2	3,9
Impôts et taxes d'exploitation actifs	0,5	1,2
Impôt et taxes d'exploitation actifs	1,5	0,3
Charges constatées d'avance	14,0	22,6
Disponibilités et quasi-disponibilités	20,2	26,4
Total de l'actif courant	363,8	355,6
Total de l'actif	1.797,6	1.755,2
PASSIF		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	447,4	448,3
Actions propres	-0,2	-1,3
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	592,1	591,9
Total des capitaux propres	592,1	591,9
Passifs financiers non courants	245,0	236,0
Passifs locatifs non courants	244,6	240,1
Dérivés passifs non courants	0,8	0,8
Provisions pour démantèlement non courantes	75,3	75,2
Autres passifs non courants	2,6	3,3
Impôts différés passifs	7,5	6,7
Total des passifs non courants	575,9	562,0
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	52,9	41,1
Dettes fournisseurs	314,0	281,5
Passifs financiers courants	9,4	19,2
Passifs locatifs courants	51,7	45,2
Dérivés passifs courants	1,5	0,9
Avantages du personnel courantes	35,8	36,6
Provisions pour démantèlement courantes	2,1	2,2
Provisions pour restructuration courantes	1,9	0,6
Autres passifs courants	10,4	6,4
Impôts et taxes d'exploitation passifs	78,7	98,2
Impôt sur les sociétés	3,5	4,2
Passif lié aux contrats conclus avec des clients	65,7	63,3
Produits constatés d'avance	2,0	1,9
Total des passifs courants	629,6	601,2
Total du passif	1.797,6	1.755,2

État consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros	31.03.2019	31.03.2020
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-8,3	0,6
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Impôts et taxes d'exploitation	16,4	15,3
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	60,8	58,5
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	10,7	12,1
Dotations (reprises) des provisions	2,2	-0,5
Impôt sur les sociétés	-0,1	0,5
Résultat financier	1,1	1,5
Rémunération en actions	-0,1	0,0
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	0,9	0,9
	91,8	88,3
Variation du besoin en fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	7,7	6,2
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	-2,6	11,7
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	5,0	-33,5
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	0,4	2,0
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	-1,2	-2,5
Variations des autres éléments d'actif et de passif	-0,9	0,1
	8,4	-15,9
Autres décaissements nets		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-8,6	-6,3
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-0,8	-1,7
Impôt sur les sociétés décaissé	1,2	0,4
	-8,2	-7,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité	83,8	65,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-36,9	-35,1
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-23,5	-11,8
Cash-flow organique*	12,5	6,3
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise	0,0	0,0
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	0,0	0,0
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-60,4	-46,9
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Remboursements d'emprunts non courants	0,0	-11,0
Remboursements des dettes locatives	-10,9	-12,2
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	-13,6	12,0
Rachat d'actions propres	-0,2	-1,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-24,7	-12,2
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	-1,4	6,2
Disponibilités et quasi-disponibilités		
À l'ouverture	26,6	20,2
À la clôture	25,2	26,4

* Flux de trésorerie généré par l'activité moins les investissements corporels et incorporels plus le produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles moins le remboursement des passifs de location.

11. Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
mobile only services	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobile: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1er janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	Depuis le 1er janvier 2019, il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Avant le 31 décembre 2018, cette notion se définissait comme l'EBITDA ajusté après déduction des CAPEX.
Cash-flow organique	
eCAPEX (depuis le 1er janvier 2019)	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTH, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.
Mobile	
Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO)..
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTH, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (fLTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100 %), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom S.A. (100 %), Walcom Liège S.A. (100%), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A.(100 %), Upsize N.V. (100 %), BKM N.V. (100 %), CCP@S B.V.B.A. (100 %) et MWingz S.R.L. (50 %).

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'opérateur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'Internet et de télévision aux particuliers, ainsi que des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs de télécommunications présent dans 27 pays. Sous la marque Orange Services aux entreprises, Orange est également un des principaux fournisseurs mondiaux de services informatiques et de télécommunications aux entreprises multinationales.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez-nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs

Ana Castaño Lopez	ana.castanolopez@orange.com	+32 468 46 95 31
Koen Van Mol	koen.vanmol@orange.com	+32 495 55 14 99

ir@orange.be

Contact presse

Annelore Marynissen	annelore.marynissen@orange.com	+32 479 016 058
Younes Al Bouchouari	younes.albouchouari@orange.be	+32 477 69 87 73

press@orange.be